

Commune d'Olmet & Villecun (34)

Eco-hameau du Claux

Schéma de gestion des eaux pluviales



William Fettig / Orchis Eauologie | Ingénieur Conseil Gestion de l'eau

Nombre de pages : 2

Janvier 2014



Orchis Eauologie © - Pôle Réalis chez Enercoop

710 rue Favre de Saint Castor. 34080 Montpellier

Tel : 09 72 27 38 23

@mail : contact@orchis-eauologie.com

La gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sur l'Eco-hameau du Claux s'organise par une gestion à la parcelle. Les surfaces imperméabilisées sont réduites aux toitures des bâtiments et à la voie de desserte au nord de la parcelle / aire de retournement VL pompier, constituée de revêtement poreux routables 13T.

Le principe d'aménagement consiste à favoriser l'infiltration et la préservation du cycle de l'eau sur l'Eco-hameau afin de limiter l'empreinte écologique du projet. Les écoulements sont gérés en surfaces sur le réseau hydrographique et les caniveaux existants. Les aménagements pluviaux sont réalisés par des structures végétales telles que massifs filtrants, noues et restanques, afin de ralentir les écoulements, faciliter la rétention à la parcelle et au-delà, permettre aux eaux météorites de retourner dans les sols.

Ces aménagements seront réalisés par génie végétal et techniques paysagère, à partir des matériaux locaux et une sélection de végétaux correspondant aux espèces locales et adaptées au climat, afin de permettre une bonne intégration à l'environnement immédiat.

Principes d'aménagements prévus



Le schéma d'aménagement des eaux pluviales respecte le libre écoulement des eaux, dans la direction des écoulements naturels, répertorié sur la topographie actuelle.

Voir Annexe : Schéma de gestion des eaux pluviales

Dans l'état et d'après les informations portées à connaissances (Mariette Fontaine Architectes DPLG), le projet ne prévoit pas de dispositif spécifique de gestion et de rétention des eaux pluviales dans le sens de la réglementation en vigueur, dans la mesure où il n'entre pas dans ce cadre réglementaire ; pollution, surface imperméabilisée. Cependant, la volonté des futurs occupants porte sur la création d'un dispositif de récupération des eaux de pluie dont la réserve est estimée à 20 m³, afin de couvrir en partie les besoins du secteur aménagé.

Il est prévu 3 exutoires des eaux de ruissellement qui sont interconnectés en surface au fossé situé en bordure du « Chemin de la Lavalette », au droit des points de raccordement actuel et deux nouveaux à créer de part et d'autre au droit du chemin de desserte. Les points de débordement vers le fossé seront aménagés de façon à éviter tout lessivage et encombrement du fossé actuel, et débordement des eaux sur la voie publique : systèmes de gabions aménagés en cascade, rupture des écoulements...

